

CHARTRE DES COMMERÇANT·ES ARTISAN·ES ENGAGÉ·ES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À CHAMBÉRY



Face aux enjeux de dérèglement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et de santé publique, les commerçants - artisans et les collectivités locales se mobilisent.

En effet, au cœur de la consommation responsable, la maîtrise des consommations énergétiques représente un enjeu majeur à double titre : pour les professionnels il s'agit notamment de limiter les dépenses liées à l'énergie, pour les collectivités il s'agit d'activer un levier qui contribue à la réduction des consommations du territoire. Par ailleurs, la transition écologique va au-delà de la consommation d'énergie, voilà pourquoi la présente charte présente des critères d'engagements selon 8 thématiques : Energie, Eau, Déchets, Transports, Emballages, Produits et Fournisseurs, Humain, Economie.

Les commerçants - artisans de Chambéry ont, au travers de la charte des Commerçants - artisans engagés pour la transition écologique à Chambéry, la possibilité de valoriser leur engagement en faveur du climat et plus globalement de la transition écologique.

En tant que professionnel, j'approuve la charte des Commerçants - artisans engagés pour le développement durable à Chambéry.

Je m'engage à diminuer mes consommations d'énergie et à mener une démarche d'amélioration continue vers la transition écologique.

*Par Commerçants - artisans, on entendra : commerçants, artisans, cafés, restaurants et prestataires de service aux particuliers.

Nom de l'entreprise, de son représentant :

Date et signature :

La démarche de labellisation est une initiative animée par la ville de Chambéry en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie, Chambéry métropole, l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) et des commerçants - artisans « pilotes ».



CHARTRE DES COMMERCANT·ES ARTISAN·ES ENGAGÉS·ES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À CHAMBÉRY



Je m'engage sur les critères suivants parmi les 36 critères de la charte :

ÉNERGIE

- Suivi des consommations
- Consignes de température
- Achat d'électricité verte
- Efficacité des systèmes de ventilation et renouvellement d'air
- Efficacité des systèmes de chauffage et climatisation
- Remplacement des appareils énergivores
- Eclairage
- Gestion du froid professionnel / commercial
- Isolation vitrine
- Isolation des parois opaques

EAU

- Suivi des consommations
- Réduction des consommations
- Récupération de l'eau de pluie
- Traitement des rejets
- Sécurisation des stockages de produits dangereux

HUMAIN

- Sensibilisation du personnel
- Sensibilisation des clients

ÉCONOMIE

- Acceptation des Elf

DÉCHETS

- Suivi des déchets
- Réduction de la production de déchets
- Élimination des déchets dangereux et des graisses

TRANSPORTS

- Trajets domicile-travail (personnel)
- Eco-conduite (personnel)
- Approvisionnement et livraisons
- Déplacements des clients
- Utilisation de véhicules sobres, électriques, hybrides, GNU

EMBALLAGES

- Alternative aux sacs
- Réduction des emballages plastiques et du suremballage

PRODUITS ET FOURNISSEURS

- Produits locaux, produits de saison
- Utilisation d'éco-produits,
- Engagement des fournisseurs

BONUS

- Commercialisation de produits/services éco-responsables
- Autre initiative remarquable :
.....

Visite réalisée le
par
Validation des critères donnant le
label niveau.....
Valable pour une période de 3 ans.

Le maire de la ville de Chambéry
Thierry REPENTIN

Cachet, signature :

